

## PLAN DE COURS

### AGF-6014 : Stage en agroforesterie

NRC 52101 | Été 2021

Mode d'enseignement : Présentiel
----------------------------------

Temps consacré : 0-0-9	Crédit(s) : 3
------------------------	---------------

Supervisé par un conseiller, l'étudiant s'initie aux milieux biophysiques, socioéconomiques et culturels où se pratique l'agroforesterie, ainsi qu'à l'application des méthodes scientifiques relatives à la solution de problèmes agroforestiers. Ce stage se déroule en région tropicale, subtropicale ou tempérée, offre des possibilités d'encadrement scientifique adéquat et donne lieu à un rapport à remettre à la fin de la session en cours. Durée : minimum de huit semaines. Le stage ne doit pas être en lien direct avec le projet de recherche de maîtrise.

### Plage horaire

Stage		
-	00h00 à 00h00	Du 3 mai 2021 au 13 août 2021

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

### Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=130140>

### Coordonnées et disponibilités

Nancy Gélinas  
Enseignante  
[nancy.gelinas@sbf.ulaval.ca](mailto:nancy.gelinas@sbf.ulaval.ca)

Jean-François Bissonnette  
Enseignant  
[jean-francois.bissonnette.2@ulaval.ca](mailto:jean-francois.bissonnette.2@ulaval.ca)

## Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

# Sommaire

---

<b>Description du cours</b> .....	<b>4</b>
Introduction .....	4
Objectifs généraux .....	4
Approche pédagogique .....	4
Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental .....	5
Durée du stage .....	5
Assurances .....	5
<b>Contenu et activités</b> .....	<b>5</b>
<b>Évaluation et résultats</b> .....	<b>5</b>
Évaluation des apprentissages .....	5
Informations détaillées sur les évaluations sommatives .....	6
Évaluation par le superviseur .....	6
Rapport de stage .....	6
Présentation orale .....	7
Informations détaillées sur les évaluations formatives .....	7
Évaluation mi-parcours .....	7
Contrat de stage .....	7
Barème de conversion .....	8
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat .....	8
Correction linguistique, retard et présentation des travaux .....	8
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation .....	9
Absence aux examens .....	9
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle .....	9
<b>Matériel didactique</b> .....	<b>10</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>10</b>
Bibliographie .....	10

# Description du cours

---

## Introduction

Le stage en agroforesterie I constitue le premier contact de l'étudiant(e) avec le milieu de la pratique professionnelle en agroforesterie. D'une durée minimale de **135 heures**, le stage est l'occasion pour l'étudiant(e) de mettre les connaissances et habiletés acquises au cours de sa formation académique au service de l'analyse et de la résolution de problématiques agroforestières en situation réelle. Confronté(e) aux contraintes inhérentes au milieu de pratique et à l'affût des opportunités qui s'offrent à lui(elle), le stagiaire est ainsi plongé dans la complexité de la pratique agroforestière et s'initie par le fait même aux multiples dimensions de cette discipline.

## Objectifs généraux

Objectifs académiques généraux :

- 1) Reconnaître la complexité des réalités biophysiques, culturelles et socioéconomiques influençant la pratique de l'agroforesterie dans un contexte donné ;
- 2) Démontrer son aptitude à mobiliser ses connaissances et habiletés afin d'analyser et de résoudre des problématiques agroforestières ;
- 3) Développer un esprit autocritique et une capacité à s'autoévaluer en situation professionnelle ;
- 4) Développer des compétences professionnelles transversales telles que l'éthique de travail, la rigueur et la communication orale et écrite.
- 5) Atteindre de façon satisfaisante les objectifs spécifiques propres au contexte du stage fixés en collaboration avec le superviseur de stage (voir ci-bas)

Objectifs spécifiques :

Les objectifs spécifiques du stage sont les objectifs directement en lien avec le travail qui sera confié au stagiaire par le superviseur de stage. Ces objectifs varient en fonction du milieu de stage et des mandats de l'organisation dans laquelle le stage est effectué. Ces objectifs spécifiques doivent être élaborés en collaboration avec le superviseur de stage (dans le milieu de stage) et rédigés dans le contrat qui se trouve en annexe du présent plan de cours. Les objectifs spécifiques doivent impérativement être approuvés par le professeur responsable du cours avant la date de début du stage.

## Approche pédagogique

### Encadrement du stage

Pendant toute la durée de son stage, l'étudiant est encadré par deux personnes : le superviseur dans le milieu de stage et le professeur responsable.

Le **superviseur** est la personne en charge d'encadrer l'étudiant dans le milieu de stage. Il doit :

1. Définir, avec l'étudiant, les objectifs spécifiques du stage et les tâches qui lui seront au cours du stage;
2. Accepter et signer, une fois rempli, le contrat de supervision figurant en annexe de ce plan de cours;
3. Assurer la supervision de l'étudiant au cours de l'ensemble de la durée du stage;
4. Remplir, à mi-stage, le formulaire d'évaluation du stagiaire et le transmettre au professeur responsable du cours, ainsi qu'à l'étudiant afin de faire le suivi nécessaire;
5. Remplir, au plus tard 2 semaines après la fin du stage, le formulaire d'évaluation de fin de stage et le transmettre au professeur responsable du cours.

Le **professeur responsable** du cours veille à ce que l'étudiant remplisse les exigences académiques du cours et à ce que le stage réponde aux exigences du cours et du programme. En ce sens, il doit :

1. Approuver, avant le début du stage, le milieu de stage choisi par l'étudiant;
2. Accepter et signer une fois rempli, le contrat de supervision;
3. Répondre aux questions d'ordre académique de l'étudiant;
4. Prendre connaissance des rapports d'évaluation du superviseur de stage;
5. Évaluer le stage selon les modalités prévues au plan de cours.

## Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

## Durée du stage

La durée **minimale** du stage est de 135 heures. Le stage pourrait être plus long, selon l'entente prise entre l'étudiant, le professeur responsable et son milieu de stage.

## Assurances

Il est de la responsabilité de l'étudiant de veiller à obtenir une protection en cas d'accident ou de décès qui soit adéquate selon sa situation en cours de stage. Les sites suivants peuvent être consultés pour obtenir toute l'information pertinente à ce sujet : [http://www.sf.ulaval.ca/pdf/assurances\\_etudiants\\_09.pdf](http://www.sf.ulaval.ca/pdf/assurances_etudiants_09.pdf)

<https://www.aseq.com/>

## Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre
<a href="#">Milieu de stage</a>
<a href="#">Rémunération du stage et condition de travail</a>

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

## Évaluation et résultats

### Évaluation des apprentissages

#### Sommatives

Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Évaluation par le superviseur	À déterminer	Individuel	20 %
Rapport de stage	À déterminer	Individuel	60 %
Présentation orale	À déterminer	Individuel	20 %

Formatives			
Titre	Date	Mode de travail	
Évaluation mi-parcours	À déterminer	Individuel	
Contrat de stage	À déterminer	Individuel	

## Informations détaillées sur les évaluations sommatives

### Évaluation par le superviseur

Date : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Pondération : 20 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

L'évaluation finale du stagiaire par le superviseur comprend l'évaluation du travail du stagiaire en fonction des objectifs spécifiques qui avaient été établis au départ. La grille est disponible dans le fichier joint. Au besoin, cette évaluation peut être modulée par le professeur responsable du cours.

Fichiers à consulter : [Grille d'évaluation du stagiaire fin de stage](#) (18,41 Ko, déposé le 4 mai 2021)

### Rapport de stage

Date de remise : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Pondération : 60 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Le rapport de stage doit comporter environ 25 pages (incluant la page titre, la table des matières et la bibliographie mais excluant les annexes). Il s'agit pour l'étudiant d'y présenter une problématique agroforestière rencontrée pendant son stage et de décrire comment il a contribué à la résoudre. Le rapport doit notamment comporter :

- 1- Une description du contexte (le milieu de stage, l'environnement biophysique, social et culturel, etc.).
- 2 – La description de la problématique (qui, quoi, pourquoi);
- 3 –La description des activités et initiatives prises pour résoudre la problématique;
- 4- Une analyse des résultats obtenus, des conséquences des actions, de la situation présente de la problématique et des suites possibles;
- 5- Une section d'autoévaluation et de réflexion sur les actions menées et les apprentissages acquis lors du stage.

Les exigences du rapport de stage pourraient être modifiées en fonction du contexte spécifique du stage, sous approbation préalable du professeur responsable.

La date de remise du rapport doit être choisie avec le professeur responsable du stage et figurer au contrat de supervision qui se trouve en annexe du présent plan de cours.

#### GRILLE D'ÉVALUATION DU RAPPORT DE STAGE (60 %)

Présentation du milieu	/10
Qualité de l'analyse de la problématique	/20
Description et justification des actions menées	/30
Analyse des résultats obtenus	/15
Autoévaluation et réflexion sur les apprentissages	/15
Qualité du français	/10
TOTAL	/100

---

## Présentation orale

Date de remise :	À déterminer
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	20 %
Remise de l'évaluation :	à déterminer
Directives de l'évaluation :	

La présentation orale sera faite devant public ou devant le professeur responsable du cours à une date choisie par le professeur et l'étudiant. Il s'agit de présenter le rapport de stage à l'aide d'un support visuel. La présentation devrait durer 20 minutes, et devrait être suivie de 10 minutes de questions.


#### GRILLE D'ÉVALUATION DE LA PRÉSENTATION ORALE

Qualité du contenu	/30
Qualité du support visuel	/25
Débit, ton, dynamisme	/30
Réponse aux questions	/15
TOTAL	/100

## Informations détaillées sur les évaluations formatives


---

### Évaluation mi-parcours

Date de remise :	À déterminer
Mode de travail :	Individuel
Remise de l'évaluation :	<a href="#">Boîte de dépôt</a>
Fichiers à consulter :	 <a href="#">Grille évaluation stagiaire de mi-parcours</a> (18,41 Ko, déposé le 4 mai 2021)

---

## Contrat de stage


Date de remise : À déterminer  
 Mode de travail : Individuel  
 Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)  
 Directives de l'évaluation : Remplir le contrat de supervision.  
 Fichiers à consulter :  [Contrat de supervision du stagiaire.docx](#) (13,92 Ko, déposé le 4 mai 2021)

## Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
E	0	68,49

## Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire> 

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, [https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire\\_general/Reglements/Reglement\\_des\\_etudes.pdf](https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf). Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

## Correction linguistique, retard et présentation des travaux

### Évaluation de la qualité du français

La Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique se réfère à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#) ainsi qu'aux [dispositions relatives à son application](#).

De plus, la Faculté recommande aux enseignants d'attribuer jusqu'à concurrence de 15 % de la note totale de tout examen, rapport, travail long ou tout autre document évalué, à la correction orthographique et grammaticale.

Une plus grande tolérance est accordée lors de la correction des travaux et des examens des étudiants non francophones.

Au besoin, profitez des services d'amélioration de la qualité du français à votre disposition sur le campus :

- [Ateliers gratuits d'aide à la rédaction](#) offerts par la Bibliothèque
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts en classe par l'École des langues



- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts à distance par l'École des langues

## Retard et présentation des travaux

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

## Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué),
- BA35
- Sharp EL-531\*\*, EL-535-W535, EL-546\*\*, EL-510 R, EL 516\*, EL-520\*\*
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W\*, FX-991ES Plus C\*

\* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

\*\* Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.

## Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

## Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour

ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours des deux premières semaines de cours.

## Matériel didactique

---

Cette section ne contient aucune information.

## Bibliographie

---

### **Bibliographie**

Cette sous-section n'a pas encore été complétée par votre enseignant.